Canadian General Standards Board

Office des normes générales du Canada

CAN/CGSB-2.33-92
November/Novembre 1992

WITHDRAWAL

November 1995

CANADIAN GENERAL STANDARDS BOARD

BUILT LAUNDRY SOAP

With the approval of the CGSB Committee on Soaps and Detergents, this standard is hereby withdrawn. It has been determined that this standard is no longer being used to the degree that would warrant its continued maintenance.

RETRAIT

Novembre 1995

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

SAVON POUR BLANCHISSAGE AVEC ADDITIFS

En accord avec le comité des savons et détergents de l'ONGC, cette norme est retirée par le présent avis. Il a été constaté que la norme n'est plus utilisée suffisamment pour la maintenir en vigueur.

Canada

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.33-92

Remplace CAN/CGSB-2.33-M86

Savon pour blanchissage avec additifs

Withdrawn/Retirée

QUALITÉ

Office des normes générales du Canada

ONGC

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Directeur
Direction du marketing et des services intégrés
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— (613) 941-8704

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1500
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retire

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.33-92

Remplace CAN/CGSB-2.33-M86

SAVON POUR BLANCHISSAGE AVEC ADDITIFS

Withdrawn/Retirée

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, novembre 1992, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1992

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Andersson, K.R.		Les Enterprises Dustbane Ltée
Capill, W.		Diversey Inc.
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Couture, C.		R.D.I. Manufacturing Ltd.
Davies, T.		Ministère des Transports
D'Souza, G.B.		Canada Packers Inc.
Earle, M.R.		Boyle-Midway (Canada) Ltée (Reckitt & Colman Inc.)
Enriquez, M.		Diversified Research Laboratories Ltd.
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Greer, J.		W.E. Greer Ltd.
Higgins, J.P.		Ministère des Travaux publics
Huculak, W.W.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Jerome, V.		Ministère de la Défense nationale
Lapp, G.		Les laboratoires canadiens pour la recherche du commerce de détail
Malley, S.C.		Colgate-Palmolive Canada Inc.
Medelko, J.M.		Albright & Wilson Amériques Inc.
Parikh, B.		Workwear Corporation of Canada Ltd.
Pecman, S.		Ministère de la Défense nationale
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Pound, N.J.		Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Rashid, M.A.		Gouvernement de l'Alberta
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Sharpe, P.E.		Ecolab Ltd.
Simon, T.		Greenwich Canadian Testing
Vlasblom, J.		Deb Canada
West, I.		S.C. Johnson et Fils, Ltée
Winn, D.C.		Procter and Gamble Inc.
Bideshi, D.	***Secrétaire***	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau des traductions du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

SAVON POUR BLANCHISSAGE AVEC ADDITIFS

1. OBJET

1.1 La présente norme détermine les exigences physiques et chimiques relatives au savon en poudre à base de sodium avec additifs convenant au blanchissage effectué par les établissements commerciaux et communautaires.

1.2 Le savon est destiné au blanchissage effectué à l'eau douce (dureté jusqu'à 120 mg/L de carbonate de calcium). Dans les endroits où la dureté de l'eau dépasse 120 mg/L (en carbonate de calcium), il y a intérêt, tant sur le plan de l'efficacité que sur celui de l'économie, à lui substituer un détergent synthétique approprié. Les additifs mentionnées dans la présente norme sont généralement des sels alcalins incorporés au savon pour enlever l'huile plus efficacement. Voir CAN/CGSB-2.34 pour des conseils sur le choix des savons et détergents.

1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

2-GP-11 — Méthodes d'essai et d'analyse des savons et détergents

CAN/CGSB-2.34 — Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents

CAN/CGSB-8.2 — Tamis de contrôle en toile métallique, métriques.

2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications susmentionnées s'entendent de l'édition la plus récente. La source de diffusion est indiquée dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le savon doit être fourni sous forme de poudre. Il doit être de couleur blanche ou légèrement coloré et être exempt de toute matière étrangère visible.

3.2 Le savon ne doit pas dégager d'odeur désagréable tant à la réception qu'en solution dans l'eau chaude ni dégager d'odeur lors de l'entreposage dans les 12 mois qui suivent la livraison.

Withdrawn/Retirée

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le savon doit satisfaire aux exigences particulières suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai ONGC 2-GP-11
4.1	Teneur en eau, % en masse	—	15.0	13.2
4.2	Acide gras, % en masse	50.0	—	3.1
4.3	Matière insoluble dans l'alcool, % en masse	26.0	—	9.1
4.4	Phosphates (en P_2O_5), % en masse	—	Néant	25.1
4.5	Matière insoluble dans l'eau, % en masse	—	1.0	10.1
4.6	Alcali libre (en NaOH), % en masse	—	0.15	6.1
4.7	Acide gras libre (en acide oléique), % en masse	—	Néant	6.1
4.8	Chlorures (en NaC1), % en masse	—	0.75	11.1
4.9	Colophane	—	Néant	5.1
4.10	Titre, °C	39	—	8.1

4.11 **Analyse granulométrique** — À l'essai effectué conformément à la méthode 16.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC, le savon en poudre fourni sur référence à la présente norme doit être accepté à 100% sur tamis (CAN/CGSB-8.2) de 1000 µm et être refusé sur tamis de 63 µm. Au moins 40% doit être accepté sur tamis de 315 µm.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement, étiquetage, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'étiquetage, l'emballage et le marquage commerciaux courants doivent être admis.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

6.2 **Préparation des échantillons** — La préparation des échantillons au laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme 2-GP-11 de l'ONGC.

7. REMARQUES

7.1 **Option** — L'option suivante doit être précisée lors de l'application de la présente norme:

a. Modalités de conditionnement, d'étiquetage, d'emballage et de marquage, si les usages commerciaux courants ne conviennent pas (par. 5.1).

7.2 **Source de diffusion des publications de référence** — Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 941-8704. Télécopieur (613) 941-8705.

Withdrawn/Retirée